

Réouverture paysagère dans le PNR des Pyrénées Ariégeoises

Toute personne qui visionne des photographies des Pyrénées Ariégeoises au siècle dernier peut constater que la forêt s'est largement déployée sur les versants montagnards. En effet, avec le déclin des activités agropastorales, de l'exploitation forestière et le départ des habitants depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, les arbres reprennent le dessus sur d'anciennes terres agricoles.

Cette évolution entraîne différentes conséquences :

- La forêt recouvre d'anciennes terrasses agricoles, une part du petit patrimoine culturel des villages est perdue.
- La vue depuis certains points de vue se ferme ou est en cours de fermeture. De ce fait, le nombre de sites depuis lesquels les habitants peuvent admirer les paysages, ou qui peuvent être touristiquement valorisés est réduit.
- Le risque incendie aux abords des habitations augmente.
- Les conditions de vie pour les habitants de maisons situées au plus près des arbres sont dégradées avec l'accroissement des zones d'ombre, de l'humidité et du sentiment d'oppression.

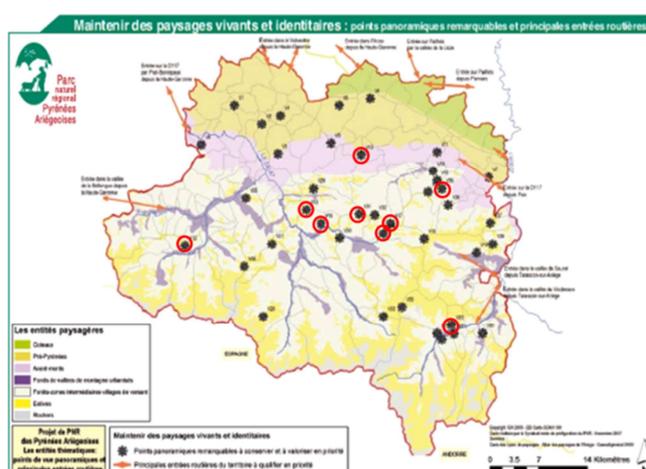
Préalablement à la création du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, une étude a fait ressortir que la plupart des habitants sont soucieux de cette expansion forestière. La Charte du PNR prévoit donc de « gérer la progression du couvert forestier » (article 7.1.3). Dans cette optique, deux projets convergents ont été menés :

- La mise en place d'actions de réouverture paysagère au niveau de points de vue panoramiques remarquables recensés dans la Charte du PNR.
- La définition et l'expérimentation d'une méthodologie de réouverture paysagère autour des villages de Sem, Lercoul et Goulier, trois communes situées dans la vallée du Vicdessos. Ce projet a été initié suite à la demande des maires auprès du PNR. Ils souhaitent engager des travaux de dégagement de la végétation autour de leur commune pour retrouver une partie de la vue d'antan sur les paysages environnants.

Réouverture paysagère autour de points de vue panoramiques

Parmi les points de vue panoramiques inscrits dans le Plan du Parc, 9 sont concernés par des problèmes de développement de la végétation et de fermeture ou de risque de fermeture visuelle.

Carte 1 : Localisation des points de vue remarquables du Parc. *Les points entourés en rouge sont ceux concernés par des problèmes de fermeture visuelle.*



L'état de la végétation et le niveau de fermeture visuelle ont été vérifiés par une visite de terrain. Cette étude a permis de hiérarchiser les points de vue en fonction de leurs priorités pour des actions d'ouverture paysagère. La beauté et la notoriété du site, ainsi que le niveau de fermeture ont été les critères utilisés pour ce classement. Les points de vue prioritaires identifiés suite à cet état des lieux sont le col de la Cruzette, situé sur la commune

de Biert, le col d'Ayens sur la commune de Soulan ainsi que la tour Laffont, située à proximité du col de Péguère sur la commune de Sentenac-de-Serou.



Photo 1 : Vue depuis le col de la Crouzette totalement fermée



Photo 2 : Tour Laffont enfermée dans la végétation



Photo 3 : Vue depuis le col d'Ayens en cours de fermeture

Suite à cet état des lieux, pour chacun des points de vue prioritaires, un projet d'ouverture paysagère va être réfléchi en lien avec les acteurs concernés : commune, communauté de communes, propriétaires des parcelles à dégager et office de tourisme.

Réouverture paysagère autour des villages de Sem, Lercoul et Goulier

Le PNR a apporté un soutien méthodologique auprès des élus des communes de Sem, Lercoul et Goulier. Cette problématique de réouverture paysagère par dégagement de la végétation autour des villages des Pyrénées Ariégeoises n'avait encore jamais été abordée par le PNR, une méthodologie a donc été élaborée et expérimentée. Les principes fondateurs de cette méthodologie sont :

- La construction du projet par concertation avec les propriétaires des parcelles concernées, les habitants et les élus. Le projet est inenvisageable sans volonté locale.
- La réalisation des travaux débute suite à l'accord des propriétaires des parcelles à déboiser.
- Le montage du projet a été réfléchi de façon à ce qu'il ne coûte rien aux propriétaires concernés, ni à la commune. Dans la mesure du possible, le bois récolté finance la coupe des arbres et le nettoyage des parcelles.

Pour présenter le projet et en discuter avec les habitants et propriétaires concernés, des réunions publiques d'information ont été organisées dans chaque commune, à chaque étape clef du projet. Les diaporamas présentés lors de ces réunions sont consultables sur le site internet du PNR. Ces réunions ont permis de présenter le projet, de répondre aux interrogations, aux inquiétudes, de prendre en compte les remarques et suggestions, de proposer différentes solutions techniques pour les travaux de déboisement ainsi que des solutions d'entretien des parcelles.

Le contexte de la propriété foncière sur le territoire des Pyrénées Ariégeoises explique qu'un grand nombre de propriétaires a dû être contacté. L'organisation et le suivi de ces contacts a été l'une des principales difficultés rencontrées, mais n'a pas entravé la réalisation du projet.

Dans son ensemble, cette expérimentation de réouverture paysagère autour des communes est positive. La plupart des acteurs consultés l'ont validé, soucieux de retrouver de l'espace autour de leur village, de se protéger du risque incendie ou sont intéressés par le dégagement de terres potentiellement valorisables pour les activités pastorales. En perspective, il est prévu de diffuser cette méthodologie sur d'autres communes volontaires, également concernées par la progression forestière.